



*Conseil communautaire à la Communauté de communes*

*Mercredi 18 mars 2015*

**I - ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

Les membres du conseil communautaire acceptent le compte rendu du 28 janvier 2015

**II – VOTES DES BUDGETS 2015 DE LA CCVE**

---

Monsieur le président présente le budget primitif 2015 sur les bases identiques à celles présentées en 2014

**◆ Portage de repas**

Le budget est présenté sur la base

- d'une location de véhicule pour l'année
- de la fourniture de repas par API (entreprise de Poitiers)
- d'une estimation 9600 repas pour l'année

Le budget primitif 2015 du service Portage de repas s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 87 700,00 €

Section d'investissement : 700,00 €

**◆ Budget de la Communauté de Communes**

Le budget est présenté sur la base

- augmentation de 1% des 3 taxes (2 contre) et 0.42 % de la CFE (1 contre) comme ci-dessous :
  - 12,43 % pour la Taxe d'habitation
  - 1,74 % pour le foncier (bâti)
  - 7,77 % pour le foncier (non bâti)
  - 21,72 % pour la CFE
- recrutement d'un emploi d'avenir et prévision d'un CUI en fin d'année
- participation de la commune de Germond Rouvre pour le CSC
- baisse de la DGF
- travaux de voirie
- réserve pour le projet Multi accueil
- construction du Pôle santé et du pôle sportif

- Travaux de voirie sur la ZAE de Montplaisir

Le budget primitif 2015 de la Communauté de communes du Val d'Egray s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 879 968 €

Section d'investissement : 1 063 440 €

#### ◆ *Ateliers Relais*

Construit sur la base

- de loyers de 3 ateliers relais
- jusqu'en avril puis 2.5 pour l'année,
- remboursement des emprunts
- amortissement des travaux et
- subventions,
- une participation du budget
- principal de 24 342 €

Le budget primitif 2015 des Ateliers relais s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 59 769 €

Section d'investissement : 47 239 €

#### ◆ *Local commercial*

Construit sur la base

- d'un loyer de 600 TTC par mois pour l'année 2015
  - remboursement des emprunts
  - amortissement des travaux et subventions
  - une participation du budget principal de 300 €
- Il pourrait être envisagé de proposer aux coiffeuses de racheter le bâtiment

Le budget primitif 2015 du Local Commercial s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 6 560 €

Section d'investissement : 4 420 €

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes accepte à l'unanimité les budgets primitifs 2015 présentés.

### **III - ARRETE SPECIAL D'ABSENCE**

---

Le Président propose modifier l'arrêté concernant les autorisations spéciales d'absence.

Il convient de rajouter à l'article 2 :

- Mariage **ou PACS** de l'agent
- Mariage **ou PACS** de l'enfant
- Soins à un enfant gravement malade de moins de 16 ans **et enfant handicapé quel que soit son âge**

## VI – QUESTIONS DIVERSES

---

### 1) Pôle sportif

#### ACTE DE SOUS TRAITANCE

Déclaration de sous traitance pour le marché de la construction des bassins de rétention des eaux pluviales de l'entreprise BONNEAU, avec l'entreprise ALLEZ ET CIE SAS – 311 rue des puits Japie – 79410 ECHIRE d'un montant maximum de 17 400 € HT pour la végétation des bassins.

#### AVENANT 2

Avenant n° 2 de l'entreprise LEITE (lot 2 Gros Œuvre du marché pôle sportif) d'un montant de 798 € HT pour la fourniture et pose d'un delta MS en lieu et place de géotextile. Ce qui porte à 388 973.36 € HT le montant du marché de l'entreprise LEITE.

#### Maison de santé :

Avenant n° 1 de l'entreprise EGERI (lot 2 Fondations spéciales du marché construction d'une maison de santé Pluridisciplinaire) d'un montant de 4 196 € HT pour la fourniture et pose de 4 micropieux supplémentaire. Ce montant devra être compensé par une moins-value en maçonnerie.

### 2) Fonds de solidarité logement et Fonds départemental d'aide aux jeunes

Les élus donnent un avis défavorable à la demande du Conseil du Général de participation de ces fonds.

### 3) Club des Entrepreneurs de Gâtine

Décision reporté, dans l'attente de vérifier que des entreprises du Val d'Egray y sont adhérentes.

### 4) Réflexion sur la mise en place d'un accueil collectif du jeune enfant sur le Val d'Egray

La Communauté de communes du Val d'Egray poursuit les démarches préalables à la mise en place d'un accueil collectif du jeune enfant sur le Val d'Egray.

Dans ce cadre, une réunion de travail s'est déroulée le 12 janvier dernier qui sera suivi d'une prochaine rencontre le 20 avril.

Des visites de lieux d'accueils ont été organisées :

- Lundi 2 février 2015 : Visite de la micro-crèche de Villiers en Plaine puis de l'Espace Enfance-Jeunesse de Coulonges sur l'Autize.
- Lundi 9 mars 2015 : Visite du multi-accueil d'Echiré.
- Vendredi 13 mars : Rencontre de Mme Strezlec, Médecin et chef de service Protection Maternelle Infantile au Conseil général des Deux-Sèvres.
- Vendredi 24 avril prochain : Visites des multi-accueils de Granzay-Gript et Prahecq.

Les comptes rendus des visites du 2 février et du 9 mars seront envoyés par mails aux membres du Conseil communautaire.

5) Convention Conseil Général pour l'utilisation du Gymnase par le Collège

Le Président demande l'autorisation de signer la convention pour la participation départementale aux frais de fonctionnement du gymnase.

6) Tour cycliste

Prochaine réunion le 14 avril à 19h

7) Les nuits romanes

Madame EVRARD indique que pour l'organisation des Nuits romanes, il faudra 60 barrières (voir les communes qui pourraient en prêter), la mise à disposition des agents techniques pour l'installation et des bénévoles pour le temps de soirée.

8) Dates à retenir :

- Prochain conseil communautaire le 28 avril 2015
- 4 avril inauguration de la fête organisée par la SEP de Ste Ouenne sur le thème du développement durable ;

9) Enfouissement de la ligne

Prochaine réunion le 30 mars pour fixer le calendrier, le tracé et définir les obligations techniques (il n'y aura pas d'enquête publique).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. SOUCHARD :

M. JEANNOT :

Mme EVRARD :

Mme ISZRAELEWICZ

Mme PETIT : Absent excusée

M. BERNIER :

M. BARATON :

M. FERRON :

M. MARTIN :

M. MOZZI RAVEL : Absent excusé

M. NZECK SAM NDECK :

M. MORIN : Absent excusé

Mme GIRALDOS :

Mme HARRAULT :

Mme THUILLAS :

Mme BORDAGE : Absente

Mme GLAIZAL : Absent excusée

M. BRAUX :

M. DROCHON :

M. JAMONEAU :

M. MORINEAU :

M. PETORIN : Absent excusé

M. TROUVAT :